

Association Sportive & Culturel de Toussus – ASCT
Toussus-le-Noble
CONCOURS DE CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO POUR L'ASCT

Règlement du concours d'un nouveau logo de l'association.

Article 1 – Organisation et objectif du concours

L'Association Sportive et Culturelle de Toussus – ASCT organise un concours de création d'un nouveau LOGO qui lui servira d'identité graphique et qui sera utilisé tel quel ou retravaillé sur l'ensemble des outils / supports de communication (signalétique, en-tête courrier, documents, site internet...).

Le présent règlement définit les règles applicables au concours.

Article 2 – Participants au concours

La participation au concours est gratuite et ouverte à :

- tout adhérent de l'ASCT dont l'inscription est enregistrée par l'ASCT et qui est à jour de ses cotisations à l'ASCT ;
- et/ou tout habitant de Toussus-Le-Noble , qui peut produire un justificatif de domicile de moins 6 mois.

Aucune restriction d'âge n'est imposée. Les membres du jury du concours ne peuvent pas participer au concours. Chaque participant doit proposer un logo ou plusieurs logos s'il le souhaite.

Le participant devra fournir les renseignements suivant lors de son inscription :

- nom, prénom, adresse postale, téléphone et email.

Un participant mineur doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire d'au moins l'un de ses parents. Toute participation d'une personne mineure représentée par l'un des parents est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère ou représentant légal), *voir Annexe 1 (à compléter et à signer)*.

L'association se réserve le droit d'opérer toute vérification, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale et/ou de justificatif de domicile avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

Article 3 – Jury

Le jury sera constitué par plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'ASCT et par un ou plusieurs membres du conseil municipal de Toussus-Le-Noble.

Article 4 – Critères d'évaluation

Le jury désignera le lauréat du concours sur la base des critères suivants :

- Le respect des règles définies dans le cahier des charges (cf. article 10) ;
- La qualité artistique ;
- La reproductibilité et la lisibilité sur tous les supports de communication (courriers, mails, web, réseaux sociaux, ...).

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 5 – Cession des droits d'auteurs

Tout participant à ce concours cède ses droits d'auteur, à titre gratuit et exclusif à l'ASCT. Le participant autorise à l'ASCT à exploiter le logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques du logo par le biais d'Internet ou sur un support de quelque nature qu'il soit. Dans le cas où l'ASCT utiliserait le logo, le participant accepte expressément, que celui-ci soit éventuellement, modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits. Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette exploitation. En participant à ce concours, le candidat autorise la publication de son logo, sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication.

Voir Annexe 1 (à compléter et à signer).

CONCOURS DE CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO POUR L'ASCT

Article 6 – Prix

Le lauréat du concours recevra une récompense d'une valeur d'environ cent euros sous forme d'un panier garni de produits alimentaires et/ou d'un bon d'achat de produits alimentaires.

Article 7 – Calendrier et modalités de dépôt des projets

- Ouverture du concours : **lundi 22 avril 2024 à 8H00** ;
- Date de clôture : **vendredi 17 mai à 12H00** ;
- Réunions du jury : **entre le 21 mai et 7 juin** ;
- Annonce du lauréat et remise de prix lors de l'assemblée générale ordinaire de l'ASCT prévue le **vendredi 14 juin 2024**.

Les créations devront être déposées, impérativement accompagnées du « Bulletin de participation au concours création d'un nouveau logo pour l'ASCT et contrat de cession des droits d'auteurs », *Annexe 1, complétée et signée* :

- au format électronique à l'adresse **asct.contact@gmail.com** ;
- ou bien au format papier (dans une enveloppe fermée) à l'adresse suivante :
ASCT – concours Logo
Mairie de Toussus le Noble
Place Maréchal Hautescloque
78117 TOUSSUS-LE-NOBLE

Un accusé de réception sera transmis, par retour de mail pour les envois électroniques et papiers. Tout projet déposé après la date de clôture sera exclu du concours. Toutefois, si le comité de sélection considère ne pas avoir suffisamment de propositions, il s'autorise à prolonger la durée au-delà de la date de clôture.

Article 8 – Modalités de modification du concours

L'ASCT se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Des additions, des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée.

Article 9 – Limite de responsabilité

L'ASCT ne pourra être tenu pour responsable à la suite de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. En outre, l'ASCT ne saurait être tenu pour responsable du non-respect du droit à l'image par le participant. A ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant. De façon générale, le participant garantit à l'ASCT du présent concours contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement.

Il s'engage à dégager à l'ASCT de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

CONCOURS DE CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO POUR L'ASCT

Article 10 – Cahier des charges - Aspect créatif et technique du logo

Généralités

Le logo devra symboliser l'identité de l'association.

Le logo proposé devra refléter les principales caractéristiques de l'ASCT et/ou les activités de l'ASCT et/ou la ville de Toussus-Le-Noble.

Le logo produit ne devra comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Toute proposition de logo qui ne répondra pas à l'intégralité de ces critères ne sera pas retenue.

Tous les logos seront visionnés par l'organisateur qui se réserve le droit d'écarter ceux qui ne respecteraient pas une ou plusieurs des conditions visées ci-dessus. Le concours sera déclaré nul si aucun des logos présentés ne satisfait aux exigences du jury (Annexe 2 : logo actuel).

Aspect créatif

Le logo proposé devra être facilement identifiable et représentatif de l'ASCT : la culture et le sport. A titre informatif, les 13 activités de l'ASCT pour la saison 2023 /2024 sont :

- badminton, boxe, danse, escalade, gym-pilates, judo, œnologie, peinture, sophrologie, tennis, théâtre, yoga et zumba.

Quelle que soit la technique de réalisation (dessin, peinture, collage, infographie...) et sa forme (carré, rond, rectangle, indéfini), le logo devra impérativement faire apparaître le nom de l'ASCT, avec ou sans dessin, photo, image, etc..

A noter : En cas d'utilisation d'éléments graphiques (police, photo, image, ...) récupérés et non créés, ceux-ci devront être impérativement libres de droit.

Le logo proposé ne doit pas détourner d'un logo existant, une marque, ou toute autre représentation graphique non libre de droit.

Le logo ne devra contenir aucun signe pouvant permettre d'identifier son auteur.

Le logo pourra être accompagné d'une description expliquant notamment les choix graphiques et la symbolique du projet. Ce texte ne doit pas permettre d'identifier son auteur.

Il devra être adapté à une utilisation en grand comme en petit format et pour garantir la cohérence de l'identité visuelle quel que soit l'usage ou le support, le logo doit être déclinable en couleur, en noir et blanc et monochrome et en format portrait et/ou paysage.

Aspect technique

Chaque personne remettra sa proposition de logo sous format papier ou sous format numérique.

Format papier

Chaque personne remettra sa proposition de logo sur une feuille au format A4 non signée et ne permettant pas d'identifier son auteur.

La technique employée est laissée au libre choix de l'auteur : dessin, peinture, techniques mixtes...

Si une personne remet plusieurs propositions, chaque logo devra être présenté sur une feuille A4 distincte.

Format numérique

Chaque personne remettra sa proposition de logo par deux fichiers (source et pdf).

Fichier source :

- Dimension image : A4
- Format d'image : jpeg, jpg, png, tif, psd, eps ou ai
- Résolution de 300 dpi minimum
- Image en CMJN

Fichier PDF :

- Dimension image : A4
- Format de fichier pdf

Si une police particulière autre que les polices courantes est utilisée au sein du logo, elle doit être libre de droit et transmise en pièce jointe à l'ASCT. Si une personne remet plusieurs propositions, chaque logo devra être présenté dans un ensemble de deux fichiers distincts (source et pdf).

Association Sportive & Culturel de Toussus – ASCT
Toussus-le-Noble
CONCOURS DE CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO POUR L'ASCT

ANNEXE 1

**Bulletin de participation au
CONCOURS DE CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO POUR L'ASCT
et CONTRAT DE CESSIION DES DROITS D'AUTEURS**

Je, soussigné M./Mme (Nom, Prénom) : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____
Domicilié(e) à l'adresse : _____
Tél : _____
Mail : _____

Cochez la case adéquate selon votre situation :

accepte de participer au concours de création d'un logo pour l'ASCT
ou

autorise mon enfant mineur (Nom, Prénom) _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____
à participer au CONCOURS DE CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO POUR L'ASCT

Je confirme avoir pris connaissance du règlement du concours, pendant toute la durée du concours, et m'engage à le respecter dans son intégralité.

J'atteste sur l'honneur que le logo proposé dans le cadre de ce concours est une œuvre personnelle et originale, qui ne viole aucun droit d'auteur et ne porte pas atteinte aux droits des tiers.

J'accepte également de céder la totalité de mes droits d'auteur, à titre gratuit et exclusif, à l'ASCT. Cela implique :

- la cession des droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de diffusion du logo proposé dans le cadre de ma participation au présent concours, sans aucune contrepartie financière ;
- la cession desdits droits pour la France et l'étranger ;
- la cession desdits droits pour toute la durée de propriété artistique de l'auteur.

Fait à _____, le _____

Signature du participant précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature civilement responsable (si mineur) précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Association Sportive & Culturel de Toussus – ASCT
Toussus-le-Noble
CONCOURS DE CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO POUR L'ASCT

ANNEXE 2

Logo actuel de l'ASCT

